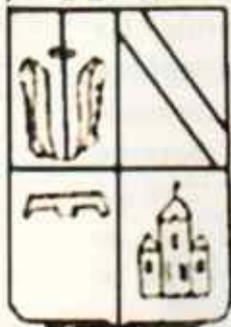


LE CARILLON



HEUGNES

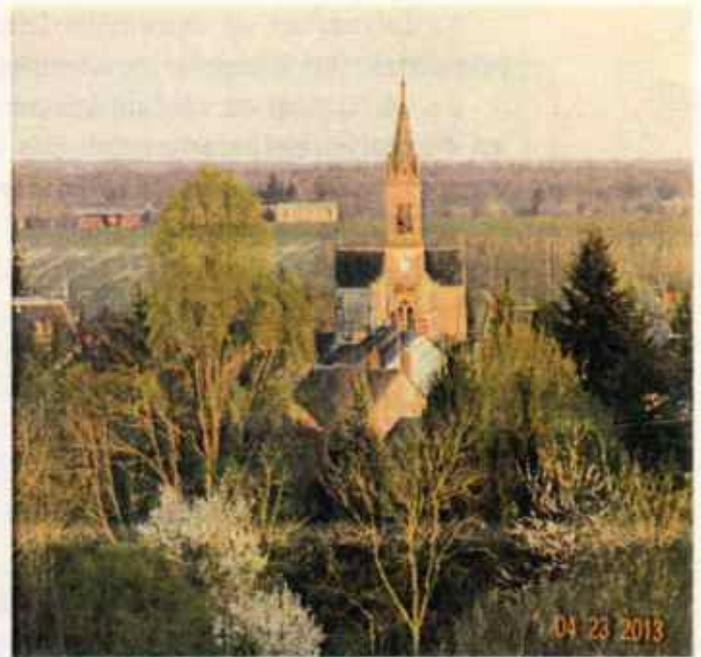
MAI 2013

N° 70



Sommaire

| | |
|----------------------|-------|
| Le Mot du Maire | 2 |
| Conseils Municipaux | 3-4-5 |
| Budgets | 6-7 |
| C.d.C | 8-9 |
| Etat Civil | 9 |
| Un Champion | 10 |
| Pompiers | 11 |
| Les Jardins du Nahon | 11 |
| Lundi de Pentecôte | 12 |
| Dates à retenir | 12 |
| Maisons Fleuries | 12 |



23 avril 2013 – Heugnes vue de la Cassotte

BULLETIN MUNICIPAL

02 54 39 01 85

02 54 39 07 06

mairie.heugnes@wanadoo.fr

Le Mot du Maire

Lors de la dernière réunion, le Conseil Municipal a voté le budget principal et les budgets annexes qui vous sont présentés en pages intérieures. Après trois gros investissements - Auberge - Boulangerie et Assainissement, il a fallu reconstituer les fonds propres. Et ce n'est pas facile lorsque l'on constate que 126 000 € de subventions FISAC (Etat) et FEADER (Europe) ne sont toujours pas versés pour des travaux terminés depuis fin 2010. D'autre part, un tiers de la surface des terrains communaux est concerné par des mises en redressement judiciaire de deux exploitations en 2009 et en 2012 ce qui provoque l'étalement des fermages des années concernées sur ... 15 ans. A ce jour, au titre des fermages 2012, 12 207.14 € restent à rentrer. Pendant ce temps, la Commune se doit de payer ses factures, ses salaires et assurer son fonctionnement.

En cette année 2013, les principaux investissements seront la réfection des pignons de l'Auberge (reste à réaliser 2012), la mise en accessibilité de la Mairie, la réfection et la mise en accessibilité des WC publics route de Palluau, la rénovation intérieure de la Maison des Associations avec achat de matériel et le fonds de concours aux travaux de voirie (réfection de la rue de la Forge et allée de la Forge).

Des projets importants sont à venir dans un ordre à définir en fonction des financements extérieurs : l'aménagement du Centre-Bourg et la 1^{ère} tranche du lotissement (le terrain de la Pinardière va être racheté par la commune à la Communauté de Communes suite à la fusion des Communautés de Valençay et d'Ecueillé), réfection de l'éclairage public, des trottoirs, route de Palluau et sur le haut de la rue de la Forge...

Le cabinet qui va réaliser l'étude de faisabilité de l'aménagement du Centre-Bourg puis constituer le dossier de consultation, va être retenu ces jours-ci.

La réalisation de l'enfouissement du réseau EDF en collaboration avec le S.D.E.I. qui en assure le renforcement, des lignes téléphoniques, du réseau d'éclairage public, du remplacement de la conduite d'eau potable en haut de la Place par le Syndicat des Eaux, la réfection de la chaussée et des bordures de trottoirs abîmées entre l'immeuble BERNARD et les Anciens Ets SELLIER, la mise en accessibilité de l'arrêt de bus (par le Conseil Général) et du cheminement piétonnier en bas de la Place (par la commune) en font un dossier complexe et certainement très onéreux qui s'étalera sur deux budgets et qui devront normalement débiter après le 15 Août 2014 (Heugnes étant éligible au F.A.R. 2014).

Depuis le 2 Avril nous avons un nouvel employé communal Mr Christophe JACQUET qui prend rapidement ses marques et devrait nous donner pleine satisfaction.

En attendant, je vous souhaite de belles sorties printanières et ensoleillées à l'occasion de la foire brocante du Lundi de Pentecôte (20 Mai) et de la marche UFOLEP sur les chemins communaux (26 Mai)

Bernard GARNIER



COMMUNE DE HEUGNES

Réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Séance du 5 février 2013

D.E.T.R. 2013 - Mise en accessibilité de la Mairie et des Sanitaires Publics - Plan de financement

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Heugnes a comme obligation la mise en accessibilité des locaux de la Mairie et des sanitaires publics. Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises. Cinq entreprises ont répondu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les offres suivantes :

- LBTP (Ecueillé) pour un montant de 10 466.44 € H.T (soit 12 517.86 € TTC)
- Entreprise ROUZEAU (Valençay) pour un montant de 699.43 € H.T (soit 836.52 € TTC)
- Entreprise CHEVALIER (St-Pierre-de-Lamps) pour un montant de 2 490.00 € H.T. (soit 2 978.04 € TTC)
- Entreprise CHAMPAGNE (Levroux) pour un montant de 1 426.00 € H.T. (1 705.50 € TTC)

D'autre part, afin de financer cette opération, il convient d'arrêter le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT (H.T.) | | | |
|----------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Travaux : | 16 000 € H.T | DETR : | 6 400 € (40%) |
| | | Autofinancement : | 9 600 € |
| TOTAL | 16 000 € | | 16 000 € |

Enfin, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- autorise Mr le Maire à déposer et à signer le dossier de subvention correspondant auprès de Mr le Préfet de l'Indre
- d'une manière générale, autorise Mr le Maire à signer TOUT DOCUMENT relatif à cette affaire.

Demande de dérogation - Date d'application de la réforme des rythmes scolaires

Après avoir pris connaissance du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, et notamment l'article 4 dudit décret, le Conseil Municipal délibère comme suit :

Ne remettant pas pleinement en question la nécessité d'une réforme des rythmes scolaires, et ce dans l'intérêt de l'enfant, la Commune de HEUGNES la juge cependant **inapplicable en l'espèce, aux vues des moyens mobilisables à si courtes échéances.**

Le manque de temps et de visibilité sur le cadre légal de mise en œuvre (informations diffusées tardivement et au compte-goutte, voire indisponibles) ne permet pas à la Commune de HEUGNES d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires.

En parallèle, le manque de moyens financiers, humains et matériels (difficulté de recruter des animateurs, à trouver des locaux susceptibles d'accueillir les élèves, manque de temps nécessaire à la formalisation d'un projet éducatif local, somme versée au titre du fond de compensation qui ne compense pas le surcoût...) auquel est confronté notre commune ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires qualitatives dès la rentrée 2013.

Pour toutes ces raisons, la Commune de HEUGNES est contrainte, en accord avec Pellevoisin, de demander le report de la date d'application des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015.



Acceptation des devis de l'O.N.F. dans le cadre du Programme d'Actions 2013

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le programme d'actions 2013 proposé par les services de l'O.N.F. a été accepté lors d'un précédent Conseil. Il convient à présent d'accepter les devis suivants :

- devis maîtrise d'œuvre pour un montant de 780.00 € H.T. (soit 932.88 € TTC)
- devis n° 1012267 du 10/10/12 pour un montant de 2 623.55 € H.T (soit 2 807.20 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient les devis ci-dessus pour un montant de 3 403.55 € H.T. (soit 3 740.08 € TTC). Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2013.

Feu d'artifice du 15 Août 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient l'offre de la Société PYRO-FETES (CELLETES) pour un montant de 5 200 € TTC pour le tir du feu d'artifice du 15 Août prochain.



Vote des subventions aux diverses Associations pour l'année 2013

Après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subvention, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions comme suit :

| ASSOCIATIONS | 2012 pour mémoire | 2013 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Les Amis du Jeudi | 360 | 360 |
| Sté Communale de chasse | 200 | 200 |
| L'Amicale des Pêcheurs de Heugnes | 250 | 250 |
| Le Comité des Fêtes | 1 600 | 1 600 |
| L'A.S. Heugnes | 1 000 | 800 |
| La M.F.R de Loches | | 100 (1 élève de Heugnes) |
| Téléthon 2013 | 50 | 50 |
| L'Amicale des Secrétares de Mairie | 20 | 20 |
| L'Association de Pêche l'Épinoche | 50 | 50 |
| Coopérative Scolaire de Heugnes | 300 | 300 |
| La Prévention Routière | 30 | 30 |
| L'U.C.C. Châteauroux | 750 | 750 |
| L'Amicale des Parents d'élèves H/P | 225 | 225 |
| Dom'Repas | 463.10 | 463.10 |
| Le CCAS | 3 717.84 | 1 304.73 |
| L'Amicale des Pompiers | 300 | 300 sous réserve d'un dossier |
| Indre Initiative (le micro-crédit) | 300 | 300 |
| TOTAL | 9 615.94 € | 7 102.83 € |

Indemnité de l'Agent Recenseur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer le montant maximal à savoir 1000 € brut à l'agent recenseur pour la collecte des informations sur le territoire de la Commune du 17 janvier au 16 février 2013. Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Principal 2013. A noter que la dotation de l'Etat pour la réalisation de ce recensement allouée à la Commune de Heugnes s'élève à 1000 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DU RECENSEMENT



| ADRESSES D'HABITATION | 278 |
|--|------------|
| Dossiers d'adresse collective | 9 |
| Résidences principales | 187 |
| Logement occasionnel | 1 |
| Résidences secondaires | 59 |
| Logements vacants | 33 |
| Total des logements enquêtés par la Commune | 280 |
| Bulletins Individuels collectés par la Commune | 390 |
| <i>Fiches de logement non enquêté</i> | 7 |
| <i>Nombre supposé de personnes résidant dans ces logements</i> | 15 |
| Retour direct INSEE | 0 |
| TOTAL DES LOGEMENTS D'HABITATION | 287 |
| TOTAL DES BULLETINS INDIVIDUELS | 390 |

Séance du 4 mars 2013

Choix du nouvel Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient Mr JACQUET Christophe.

Budget Annexe du CCAS 2013

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 et adopte le Budget annexe du CCAS.

Séance du 8 avril 2013

Vote des trois taxes locales pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition pour l'année 2013 à savoir :

- Taxe d'habitation 14.32 %
 - Taxe foncière (bâti) 16.18 %
 - Taxe foncière (non bâti) 34.66 %
- pour un produit attendu de 108 877 €



LE BUDGET PRINCIPAL

voté le 8 avril 2013

I) Les dépenses de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres, elles s'élèvent à **471 204.00 €** d'opérations réelles.

Les charges à caractère général (011) représentant un montant de 97 580.00 €. Les principales dépenses de ce chapitre sont :

- Les achats de matières et fournitures : eau (1 500 €), électricité (10 000 €), combustibles (3 000 €), carburants (3 000 €), fournitures de voirie (7 000 €)
- Les services extérieurs : entretien de bâtiments (1 500 €), assurances (2 070 €), entretien de matériel (5 000 €), voies et réseaux (10 000 €)
- Autres services extérieurs : fêtes et cérémonies (8 000 € dont le feu d'artifice), frais d'affranchissement (1 000 €) et de télécommunication (2 500 €)
- Les taxes foncières (26 540€) : la commune étant propriétaire de terres, elle paie des impôts.

Les charges de personnel (012) pour un montant de 142 900 € réparti en :

- Rémunération du personnel titulaire et non titulaire (84 000 €)
- Charges sociales s'y rapportant (55 500 €)

Les charges de gestion courante (65) pour un total de 96 175.81 € réparti en :

- Indemnités des élus et cotisations retraite (18 000 €)
- Contribution au service départemental d'incendie (16 880 €)
- Contributions versées aux organismes de regroupement (37 980 €) : SIVOM, R.P.I....
- Subventions versées aux associations (6 804.73 €) : sports, fêtes, CCAS pour les colis de Noël...

Les charges financières (66) qui se résument au remboursement des intérêts des emprunts en cours (3 584.22 €)

II) Les recettes de fonctionnement

Regroupées en quatre principaux chapitres pour un montant de 343 357.70 €

- Les produits des services (8 600 €) dont les concessions de cimetière, la redevance France Télécom, les coupes de bois...
- Impôts et taxes (108 877 €)
- Les dotations (160 880 €) dont 86 212 € de Dotation Globale de Fonctionnement.
- Autres produits de gestion courante (63 000 €) dont les revenus des immeubles et les locations des terres communales.

Le virement à la section d'investissement s'élevant à 120 753.97 € et un résultat reporté à 127 846.30 €, le budget principal s'équilibre donc à **471 204.00 €**.

III) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses sont :

- Remboursement du capital des emprunts (2 384.74 €)
- Achat de matériel/Travaux (129 301.61 €)
- Dépôt de garantie (600 €)
- Déficit reporté (805.15 €)

Le total des dépenses s'élève à **149 866.07 €**

IV) Les recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 805.15 €
- Fonds de compensation de TVA : 7 750 €
- Subvention D.E.T.R. 2013 : 9 174.57 €
- Dépôt de garantie : 600 €
- Virement section de fonctionnement : 120 753.97 €

soit un total de **149 866.07 €**



LES BUDGETS ANNEXES 2013

Le C.C.A.S.

Dépenses : 3 160 € (colis de Noël)
Recettes : 3 160 € (dont 1 3 € de subvention du budget principal)



AUBERGE

En fonctionnement : 25 614.49 €
Dépenses : divers 1 000 €
Intérêts des emprunts : 1 829.40 €
Virement section d'investissement : 22 785.09 €
Recettes : loyers (8 400 € H.T)

Résultat reporté 2012 : 17 214.49 €

En investissement : 28 866.37 €
Dépenses : travaux (26008.09 € intégration RàR 12)
Emprunt capital (2 858.35 €)

Recettes : subvention du C.G 36/solde 2012 5 470 €
Solde d'exécution positif : 611.35 €
Virement section de fonctionnement : 22 785.09 €



BOULANGERIE

En fonctionnement : 8 336.99 €
Dépenses : intérêts des emprunts (1 682.92 €)
Virement section investissement : 2 654.07 €
Recettes : loyers (3 600 € H.T.)
Résultat reporté 2012 : 938.35 €

En investissement : 129 681.59 € (dont restes à recouvrer 2012)
Dépenses : déficit reporté 127 027.52 €
Emprunt capital : 2 654.07 €

Recettes : solde subvention 122 540.93 €
Excédent de fonctionnement pour pallier le déficit : 4 486.59 €
Virement section fonctionnement : 2 654.07 €



ASSAINISSEMENT

En fonctionnement : 30 836.52 €
Dépenses : entretien station : 3 137.49 €
Intérêts des emprunts : 11 294.03 €
Dotation aux amortissements : 11 240 €
Virement section investissement : 5 165 €

Recettes : raccordements au réseau : 1 000 €
Redevance d'assainissement : 10 000 €
Subvention budget principal : 12 712.44 €
Quote-part subvention : 6 220 €
Résultat reporté positif 2012 : 904.08 €

En investissement : 46 084.86 €
Emprunt capital : 10 185 €
Amortissement subvention : 6 220 €
Résultat reporté : 26 741.86 €
Recettes : réserves : 26 741.86 €
Dotation aux amortissements : 11 240 €
Virement section de fonctionnement : 5 165 €

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ECUEILLE DU MERCREDI 6 FEVRIER 2013



Le Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé, réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Raymond THOMAS, Président, a, lors de sa dernière séance, délibéré des affaires suivantes :

Considérant la nécessité de réaliser une plateforme de broyage au sein de la déchetterie afin d'optimiser la collecte de déchets verts, d'une part en réduisant le nombre de rotations de bennes de déchets verts et d'autre part en valorisant le broyat de façon locale, Mr le Président soumet au Conseil l'estimation des travaux qui s'élève à la somme H.T. de 89.412,00 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte l'estimation telle que présentée,
- charge Mr le Président de solliciter les subventions nécessaires pour pourvoir au financement, à savoir :
 - subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2013, à hauteur de 40 % du H.T.,
 - subvention du Conseil Général au titre du programme de Maîtrise des Déchets Ménagers, à hauteur de 20 % du H.T.
- adopte le plan de financement suivant :

| | |
|--------------------------------|-------------|
| * Subvention D.E.T.R. : | 35.764,80 € |
| * Subvention Conseil Général : | 17.882,40 € |
| * Fonds propres : | 35.764,80 € |

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie dans le lotissement du bourg à Pellevoisin, Mr le Président soumet au Conseil l'estimation des travaux qui s'élève à la somme de 58.350,00 € H.T.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte l'estimation telle que présentée,
- charge Mr le Président de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. 2013, à hauteur de 40 % du H.T. ,
- adopte le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------------|-------------|
| * Subvention D.E.T.R. : | 23.340,00 € |
| * Fonds propres : | 35.010,00 € |



Le Conseil autorise le remboursement à Mlle Flavie DAVID des frais d'acquisition de deux cadenas pour la déchetterie.

Mr le Président expose au Conseil la nécessité de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 du nouveau règlement de la Déchetterie qui est devenu applicable depuis le 1^{er} janvier 2013 ainsi qu'il suit :
« L'accès à la déchetterie est limité aux véhicules dont le poids total en charge est inférieur à 13,5 tonnes, sauf les véhicules de service des Communes membres de la C.d.C et les autres services publics adhérents ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la modification ci-dessus exposée et autorise Mr le Président à signer le règlement dûment modifié.

Celui-ci sera disponible dans chacune des mairies de la C.d.C et affiché à la déchetterie. Il sera également transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Mr le Président précise au Conseil que les 13 offres concernant la viabilisation du lotissement de la Torlière (groupement de commandes avec la Commune d'Ecueillé), ont été ouvertes le 28 janvier dernier. Les résultats définitifs, après analyse par le Cabinet DB à Châteauroux, maître d'œuvre, seront connus lundi prochain 11 février 2013.

Quant au projet éolien, des invitations destinées seulement aux élus de chaque commune du Canton avaient été lancées pour une réunion non publique, avec présence de personnes compétentes, connaissant bien le sujet, et qui devait avoir lieu le lundi 11 février 2013 à Villegouin. Mr SIMON, Conseiller Général et Maire de Préaux, ayant invité la population à assister à cette réunion, celle-ci est annulée et reportée à une date ultérieure et en un lieu différent. A noter qu'une réunion publique se tiendra courant Mars 2013.

Mr REUILLON, Vice-Président, précise qu'il est allé à la dernière réunion du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36 et que des travaux de déploiement du Haut Débit sont prévus sur la Commune de Frédille pour un coût d'environ 50.000 € maximum.

Mr TIXIER demande que la Commission de voirie se rende sur le chemin de la Pitancerie (Heugnes-Ecueillé) pour constater l'état dudit chemin suite à des travaux réalisés chez des particuliers résidant sur ce lieu-dit.

Mr REUILLON est félicité pour son passage sur BIP TV et notamment pour les éloges faits sur le Canton.



ETAT CIVIL



Naissance de **Axel BOUQUEREL** né le 2 Mars 2013 à Châteauroux (Indre)

Décès de **Jeanne MOREAU** Veuve **MOULIN** le 6 Mars 2013 à Châtillon-sur-Indre (Indre)

Décès de **Maxime PAULMIER** le 21 Mars 2013 à Heugnes (Indre)

Décès de **Frederick WADDINGTON** le 7 Avril 2013 à Heugnes (Indre)



Un Champion de France de judo à Heugnes



Podium Championnat de France



Podium Master de Brême



Maxime et Teddy RINER

Le 09 mars dernier, Maxime MERLIN, 15 ans, a remporté le titre de Champion de France cadet dans la catégorie -46 kg en judo.

Tout comme son frère aîné, Charles (2^{ème} à la coupe de France cadet l'année dernière), Maxime a débuté le judo au club de Levroux et est licencié au club de Châteauroux depuis 2 ans. En pôle espoirs à Tours en classe de 3^{ème} puis de seconde, il est cette année en 1^{ère} S au Lycée Pothier à Orléans en pôle espoirs et intégrera le pôle France à la rentrée prochaine.

Il a également remporté le Master européen de Brême (Allemagne) le 23 mars et revient d'un stage avec l'équipe de France cadets et juniors à St Petersburg (Russie).

Chaleureusement félicité par Teddy RINER, Champion olympique dans la catégorie des +100 kg, près de 50 cm et 100 kg d'écart entre le plus léger champion 2013 et le plus lourd de nos champions français ! Maxime espère aussi remporter des titres internationaux.

Maxime effectuera probablement le coup d'envoi d'un match de football à la Berrichonne en mai prochain.

Bonne chance à Maxime dans la poursuite de ses rêves...

Passation de pouvoir au C.P.I. de Heugnes entre Mr Philippe MOULIN et Mr Jean-Marc HEBERT



Merci à Mlle Noémie GOILIER
qui a photographié ce moment
important dans la vie de notre
commune.

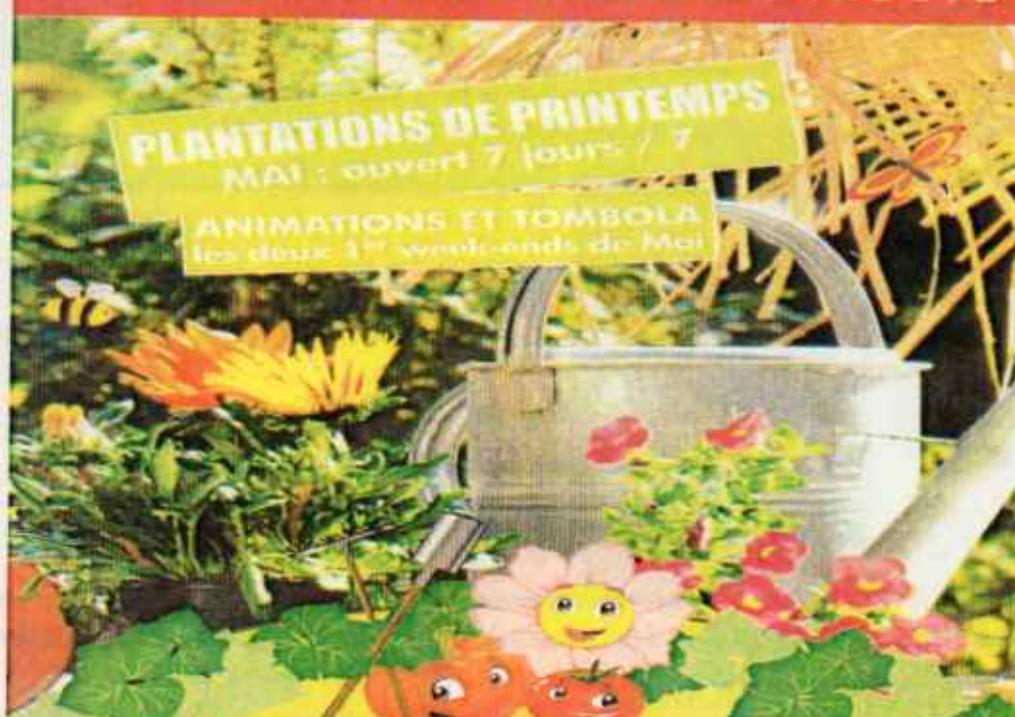


16 mars 2013

HORTICULTEUR - VENTE DIRECTE

PLANTATIONS DE PRINTEMPS
MAI : ouvert 7 jours / 7

ANIMATIONS ET TOMBOLA
les deux 1^{er} week-ends de Mai



Les jardins du Nahon

Les plantes et conseils d'un producteur
pour votre jardin et votre potager

OUVERT TOUTE L'ANNEE

HEUGNES
LUNDI 20 MAI 2013
Foire annuelle de Pentecôte
Musique de Pellevoisin



Marché aux plants
Vins - fromages
Nombreux exposants
Brocante
Vide grenier
Manèges



*L'Auberge d'Heugnes vous accueillera avec plaisir
avec sa traditionnelle tête de veau*

Les dates à retenir....

- 8 mai : Cérémonie du 8 Mai précédée de l'Office religieux à 9h30 en l'Eglise de Heugnes
- 20 mai : Foire du Lundi de Pentecôte et Brocante
- 26 mai : Randonnée Heugnes – Inscriptions dès 7h30
- 9 juin 2013 : Course Cycliste - 14ème Tour Boischaud-Champagne-Brenne
- 14 juin 2013 : Pellevoisin – Spectacle de l'Atelier Théâtre animé par Mme Fanny BEUNZA et ses élèves
- 3 Août 2013 : Pellevoisin – Grande Fête de la Vapeur où tracteurs, batteuses et locomotives s'activeront tout au long de la journée



CONSEIL GENERAL DE L'INDRE
CONCOURS 2013 DES MAISONS FLEURIES



L'objectif de ce concours est de récompenser l'embellissement de notre environnement au bénéfice de tous. Le fleurissement doit donc être généreux et **BIEN VISIBLE** de la rue ou du domaine public.

M

Adresse.....

Catégorie.....

Inscription à remettre à la Mairie de Heugnes ET signature du document d'inscription auprès du Conseil Général avant le 31 mai 2013 délai de rigueur accompagnée d'un R.I.B.